

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 27 février 2023

Délibération n° CP-2023-2093

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Caluire-et-Cuire - Villeurbanne

Objet : Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions à l'association le Passe-jardins, au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA), aux Villes de Caluire-et-Cuire et de Villeurbanne, à l'office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat et à Habitat et humanisme Rhône - Approbation de conventions entre la Métropole de Lyon et les bénéficiaires pour l'année 2023

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Bruno Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 10 février 2023

Secrétaire élu(e) : Nathalie Dehan

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, M. Quiniou, M. Ray, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Badouard), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Runel (pouvoir à M. Benzeghiba), M. Van Styvendael (pouvoir à M. Longueval).

Commission permanente du 27 février 2023**Délibération n° CP-2023-2093**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Caluire-et-Cuire - Villeurbanne

Objet : Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions à l'association le Passe-jardins, au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA), aux Villes de Caluire-et-Cuire et de Villeurbanne, à l'office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat et à Habitat et humanisme Rhône - Approbation de conventions entre la Métropole de Lyon et les bénéficiaires pour l'année 2023

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 8 février 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération n° OP27O7175 fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

La trame verte de la Métropole est composée des espaces peu ou pas bâtis de la périphérie vers le cœur de la ville. Les articles L 371-1 à L 371-6 du code de l'environnement définissent la trame verte comme étant tout ou partie des espaces terrestres protégés ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité et des corridors écologiques constitués des espaces naturels et/ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les espaces remarquables (boisements, prairies, parcelles agricoles, pelouses, haies, etc.) ainsi que les couvertures végétales le long des cours d'eau.

Les jardins collectifs participent à la composition de la trame verte, notamment, en espace urbain.

De plus, en milieu urbain, le jardin constitue, avec les parcs et squares, un des outils de végétalisation et d'amélioration du cadre de vie.

Les jardins collectifs ont aussi pour objectif de créer du lien social à partir d'espaces mis en commun et gérés collectivement, notamment pour les jardins partagés. Les jardins sont donc souvent le lieu de manifestations artistiques et d'une vie locale. À l'échelle du territoire d'une agglomération, les jardins collectifs semblent symboliques mais leurs résultats sociaux sont bien réels : sociabilité, civilité, insertion et mixité.

Le jardinage est le symbole d'une valeur forte de citoyenneté et donc un outil de gouvernance et d'éco-citoyenneté.

Par délibération du Conseil n° 2006-3820 du 12 décembre 2006, la Communauté urbaine de Lyon s'est dotée d'un cadre d'intervention pour accompagner l'émergence et la création de jardins collectifs sur l'ensemble de son territoire.

Par délibération du Conseil n° 2017-2226 du 18 septembre 2017, la Métropole a réaffirmé son intérêt pour les jardins collectifs et a défini de nouvelles orientations en faveur des jardins.

Cette politique est complémentaire des actions des communes qui interviennent en animation et en soutien aux associations de jardiniers dans la durée. La Métropole, quant à elle, assure l'aide à la mise en route et à la création.

II - Programme d'actions pour l'année 2023 et plans de financement prévisionnels

Pour l'année 2023, il est proposé de soutenir la mise en œuvre des actions menées par l'association le Passe-jardins et d'accompagner le CRBA pour son programme d'actions, ainsi que de soutenir les projets de jardins collectifs portés par les Villes de Villeurbanne et Caluire-et-Cuire, l'OPH Lyon Métropole habitat et Habitat et humanisme Rhône.

1° - Association le Passe-jardins

Le Passe-jardins est une association loi 1901, créée en janvier 1998, qui célébrera ses 25 ans d'existence en 2023. Cette association a pour objet d'œuvrer pour que le jardin partagé soit considéré comme un bien commun et un concept libre de droit non privatisable. Elle accompagne les collectifs d'habitants souhaitant créer un jardin et leur permet d'accéder aux informations nécessaires pour mener à bien leur projet. Elle anime le réseau des jardins partagés en Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) ainsi qu'un centre de ressources.

Pour l'année 2023, les actions projetées par l'association le Passe-jardins sur le territoire métropolitain portent sur 3 principaux axes :

- la résilience du territoire, à travers l'accompagnement et la formation des porteurs de projet, la mise en œuvre d'un observatoire des jardins partagés (annuaire consultable sur le site de l'association), l'animation du réseau métropolitain des jardins partagés et l'optimisation de la production alimentaire (formations à la permaculture, à l'éco-jardinage et mise en place expérimentale d'un appui-conseil en maraîchage),

- l'accueil de la biodiversité et de la nature en ville (en relation avec le plan pollinisateur de la Métropole, mise en œuvre d'un programme de sciences participatives sous la forme d'un cycle annuel de 5 animations et ateliers répartis sur l'année et intéressant l'ensemble des jardins du réseau métropolitain),

- la diffusion des ressources et la transmission des compétences, par l'essaimage de la méthodologie d'accompagnement à la création de jardins partagés au niveau national et européen et l'organisation d'une conférence santé jardins.

a) - En fonctionnement

Le coût estimé des actions de fonctionnement est de 102 130 €. La Métropole est sollicitée pour une subvention de fonctionnement de 80 400 € nets de taxes.

Le plan de financement prévisionnel de ces actions s'établit de la façon suivante :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en €)
accompagnement et formation des porteurs de projet	60 000	Métropole	80 400
mise en œuvre et alimentation de l'observatoire métropolitain des jardins collectifs	14 200	Ville de Lyon	15 000
animation du réseau métropolitain des jardins collectifs	18 800	État - Agence de services et de paiement (ASP)	3 000
optimisation de la productivité alimentaire (formations à la permaculture, formations éco-jardinage et appui-conseil maraîchage)	4 000	fonds propres	3 730

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en €)
accueil de la biodiversité dans les jardins	4 000		
essaimage méthodologie et conférence santé et jardins	1 130		
Total	102 130	Total	102 130

Pour mémoire, en 2022, la participation de la Métropole était de 80 400 €.

b) - En investissement

Il est proposé une subvention d'investissement permettant la conception et la mise en œuvre d'outils techniques et pédagogiques. Le coût estimé de ces actions est de 3 350 €. La Métropole est sollicitée pour une subvention d'investissement 1 340 € nets de taxes.

Le plan de financement prévisionnel de ces actions s'établit de la façon suivante :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en €)
conception de modules de récupération d'eau (en relation avec les Brigades Nature)	1 950	Métropole	1 340
conception de panneaux pédagogiques	1 400	fonds propres	2 010
Total	3 350	Total	3 350

Les différentes actions mises en œuvre par l'association le Passe-jardins constituent un important relais de la politique des jardins de la Métropole auprès des porteurs de projet. Elles permettent, par la même occasion, de maintenir celle-ci dans une réelle dynamique, traduite notamment par un accroissement des demandes de subventions pour la création de jardins collectifs et partagés. Les dépenses d'investissement proposées font suite à l'été caniculaire de 2022 et au nécessaire besoin d'économies vis-à-vis de la ressource en eau.

2° - CRBA

Le CRBA est une association loi 1901 créée en 2008. Il développe des activités de conservatoire et de recherche appliquée sur la botanique. Depuis 2022, il est entré dans une phase d'activités plus importante, répondant à certains des objectifs des stratégies agricole et alimentaire de la Métropole : constitution d'un capital naturel de semences adaptées au réchauffement climatique, sauvegarde de collections botaniques régionales, mise en culture de productions issues des conservatoires existants ou à développer, valorisation de produits agricoles locaux parfois anciens et oubliés et développement de partenariats avec des producteurs et semenciers locaux.

Il est important de rappeler que le CRBA a aussi des liens avec le conservatoire de Lacroix Laval qui peut apporter son expertise sur certaines études menées par le CRBA et mène certains travaux en commun.

a) - En fonctionnement

Le CRBA coordonne 5 conservatoires participatifs et vivants de la biodiversité domestique. Il développe, par la transversalité des disciplines, des programmes de recherches et de valorisations dans le domaine de la botanique appliquée.

Il gère et anime le centre de ressources, la bibliothèque et la base de données Horti-Lyon. Il constitue la collection nationale des ressources génétiques utiles à l'agriculture, anime et gère les conservatoires en réseau et la poursuite du partenariat scientifique avec l'institut Vavilov de Saint-Petersbourg. En communication, il poursuit l'actualisation du site internet, le maintien d'un *cloud* pour la sauvegarde des données documentaires et conservatoires et des actions d'accompagnement, de formations, d'expertise scientifique, de médiation et des réunions.

En complément des sites conservatoires en réseau déjà constitués par le CRBA et ses partenaires, de nouveaux conservatoires continuent à se structurer en 2023 sur le site de la ferme Melchior. Ils intéressent les arbres fruitiers (rassemblement de la collection constituée sur différents sites et développement des variétés locales), les mûriers (reconstitution de l'ancienne collection séricicole de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) aux fins d'assurer sa conservation et d'étudier de nouveaux usages économiques) et la vigne (réintroduction de cépages locaux avec des variétés choisies pour leurs usages viticoles ou leur production de raisin de table).

Il continue d'étendre ses conservatoires de légumes et de céréales avec, notamment, un partenariat avec le Conservatoire national botanique alpin (CNBA), le jardin botanique du Lautaret et l'association jardins de mémoire montagne, en vue de sauvegarder et de valoriser des variétés de plantes cultivées à haute altitude, *ex-situ* (frigo et congélateur) et *in-situ* (à Lyon et dans différents sites alpins).

Enfin, le CRBA a créé, en 2022, la 1^{ère} ferme semencière sur un site de la Ville de Charly proposé par la Métropole. Cette ferme permettra de produire des semences en quantités suffisantes pour leur mise en culture par les agriculteurs et jardiniers auprès desquels elles seront distribuées. En 2023, la ferme semencière va continuer à se développer sur un site en proximité de 3 ha et le CRBA travaille aussi avec des groupes d'agriculteurs intéressés par les semences et souhaitant à terme se mobiliser pour constituer un réseau de fermes semencières à l'échelle du territoire.

Le coût estimé de ces actions est de 242 000 € TTC. La Métropole est sollicitée pour une subvention de fonctionnement de 140 000 € nets de taxes.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- pour la ferme Melchior :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en €)
ingénierie administrative et scientifique (conservatoire, Melchior, station Vavilov)	13 750	Métropole	72 800
travaux d'agriculture et de maraîchage : travail du sol, plantations, installation des machines, récoltes, conditionnement des semences	11 200	Région AuRA	5 000
études, caractérisations, expérimentations, analyses et interprétation des résultats / sélection agronomique des variétés pour la station Vavilov	45 000	mécénat - fonds de dotation De Natura	5 600
partenariat scientifique avec l'institut Vavilov de Saint-Pétersbourg	9 000	mécénat - fondation Ecotone	5 600
gestion et animation du centre de ressources, de la bibliothèque et de la base de données Horti-Lyon	15 000	mécénat - Fondation Domorrow	30 650
achat de matériel et de végétaux	3 300		
animation et gestion des conservatoires en réseau / documentation des variétés	12 650		

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en €)
constitution de la collection nationale des ressources génétiques utiles à l'agriculture : ministère de l'Agriculture - réunions du Comité technique permanent de la sélection (CTPS) et préparations / de la section "diversité des semences", de l'interprofession des semences et plants SEMAE et préparations	5 000		
communication (dont maintenance et développement du site Internet, gestion d'un <i>cloud</i> pour la sauvegarde des données documentaires et conservatoires)	4 000		
médiation et réunions	750		
projet de thèse convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) : évaluations agronomique et nutritionnelle de variétés riches en protéines végétales, en conservatoire et au champ :			
salaire et charge doctorante	16 238	Métropole	5 000
frais du laboratoire liés au doctorant (matériel informatique, déplacements, colloques, etc.)	762	Association nationale recherche et technologie (ARNT)	7 000
		mécénat : fondation Mercan	5 000
Total	136 650	Total	136 650

- pour la ferme semencière :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en €)
ingénierie administrative et scientifique	11 250	Métropole	57 200
travaux d'agriculture et de maraîchage : travail du sol, plantations, installation des machines, récoltes, conditionnement des semences	38 800		
études, caractérisations, expérimentations, analyses et interprétation des résultats / sélection agronomique des variétés pour la station Vavilov	15 000		
gestion et animation du centre de ressources, de la bibliothèque et de la base de données Horti-Lyon	5 000	mécénat - fonds de dotation De Natura	4 400

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en €)
achat de matériel et de végétaux	2 700	mécénat - fondation Domorrow	22 350
animation et gestion des conservatoires en réseau / documentation des variétés, constitution de la collection nationale des ressources génétiques à l'agriculture	11 850	mécénat - fondation Ecotone	4 400
communication, médiation et réunions	3 750		
projet de thèse CIFRE : évaluations agronomique et nutritionnelle de variétés riches en protéines végétales, en conservatoire et au champ :			
salaires et charge doctorante	16 238	Métropole	5 000
frais du laboratoire liés au doctorant (matériel informatique, déplacements, colloques, etc.)	762	ARNT	7 000
		mécénat : fondation Mercan	5 000
Total	105 350	Total	105 350

Pour mémoire, en 2022, le montant de la subvention de la Métropole au CRBA était de 130 000 €.

b) - En investissement

Une subvention de 72 000 € est proposée afin que le CRBA puisse poursuivre l'aménagement des espaces de la ferme Melchior et de la ferme semencière (système d'irrigations, poursuite des aménagements des serres et des bâtiments, poursuite des aménagements des vergers et des parcelles agricoles, développement de la ferme semencière, etc.) et faire l'acquisition de matériels de tri et de végétaux.

Le coût estimé de ces actions est de 87 000 € HT. La Métropole est sollicitée pour une subvention d'équipement de 72 000 € nets de taxes.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en €)
pour la ferme Melchior			
aménagement serres et orangerie	6 000	Métropole	72 000
travaux d'aménagement et dépenses d'équipement (clôture, système d'irrigation)	10 000		
achats de machines et d'outillages (tables de culture, machine sous vide, broyeur, semoir, épépineuse, etc.)	7 000	mécène fondation Ecotone	5 000
achat de végétaux	5 000	mécène fondation Domorrow	10 000
<i>Sous-total</i>	<i>28 000</i>	<i>Sous-total</i>	<i>87 000</i>

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en €)
pour la ferme semencière			
suite aménagement ferme	7 000		
suite aménagement serre	7 000		
travaux d'aménagement et dépenses d'équipement (clôture, système d'irrigation)	23 000		
achats de machines et d'outillages (décortiqueuse, machines sous vide, semoirs, tablettes, etc.)	17 000		
achat de végétaux	5 000		
<i>Sous-total</i>	<i>59 000</i>	<i>Sous-total</i>	-
Total	87 000	Total	87 000

Pour mémoire, en 2022, le montant de la subvention de la Métropole au CRBA était de 72 000 €.

3° - Extension d'un jardin partagé par la Ville de Villeurbanne

La Ville de Villeurbanne souhaite étendre le jardin des Feuillantines, existant depuis 2006, en mobilisant une parcelle voisine dont elle est propriétaire (parcelle cadastrée CM 0350).

Le projet, couvrant une superficie totale de 1 280 m², se situe à l'angle de la route de Genas et de la rue Victor Hugo. Il vise la création de 2 espaces distincts :

- un nouvel espace de jardinage, d'une superficie de 425 m², venant presque doubler la surface du jardin existant,
- un espace de biodiversité, d'une superficie de 855 m², sur lequel seront, notamment, plantés des fruitiers.

Ce projet nécessite la réalisation d'un certain nombre de travaux de dépollution, d'aménagement (travaux de maçonnerie et de serrurerie), ainsi que l'acquisition de divers équipements (bacs de culture).

La Métropole propose de participer au projet à hauteur de 23 600 € nets de taxes, correspondant à 40 % des dépenses estimées à 59 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en €)
dépollution du site	29 700	Métropole	23 600
dépenses d'aménagement (pose de clôture, maçonnerie, terrassement, etc.)	27 800	autofinancement	35 400
dépenses d'équipement (bacs de culture)	1 500		
Total	59 000	Total	59 000

4° - Création de 2 jardins partagés par la Ville de Caluire-et-Cuire

La Ville de Caluire-et-Cuire, afin de favoriser la végétalisation et le cadre de vie au sein de son territoire, souhaite poursuivre le développement de jardins partagés sur son territoire. Dans ce cadre, 2 précédents projets ont déjà bénéficié, en 2021, d'une aide métropolitaine.

Les 2 nouveaux projets présentés se situent, respectivement, dans le quartier de Saint-Clair (parc des Berges, sur une superficie de 410 m²) et dans le quartier du Vernay (square André Lassagne, sur une superficie de 330 m²).

Ils poursuivent chacun différents objectifs portant sur :

- la création de conditions favorables à l'accueil de la biodiversité,
- le recours à des techniques de jardinage écologique et l'absence d'emploi de produits issus de la chimie de synthèse,
- la mise en culture de variétés anciennes de fruits et légumes,
- un usage responsable vis-à-vis de la ressource en eau.

La Métropole propose de participer à ces 2 projets à hauteur de 13 755 € nets de taxes, correspondant à 40 % du total des dépenses estimées à 34 387 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en €)
jardin de Saint-Clair			
analyse de la pollution des sols	307	Métropole	11 298
dépenses d'aménagement (apport de terres enrichies, raccordement au réseau d'adduction d'eau, serrurerie, etc.)	19 403	autofinancement	16 946
dépenses d'équipement (cabanon, pergolas, serre, cuves de stockage des eaux pluviales, bacs potagers, outillage, etc.)	8 534		
<i>Sous-total</i>	<i>28 244</i>	<i>Sous-total</i>	<i>28 244</i>
jardin du Vernay			
analyse de la pollution des sols	307	Métropole de Lyon	2 457
dépenses d'aménagement (apport de terres enrichies, raccordement au réseau d'adduction d'eau, etc.)	1 051	autofinancement	3 686
dépenses d'équipement (cabanon, cuves de stockage de eaux pluviales, bacs potagers, petit outillage, etc.)	4 785		
<i>Sous-total</i>	<i>6 143</i>	<i>Sous-total</i>	<i>6 143</i>
Total	34 387	Total	34 387

5° - Création d'un jardin partagé par l'OPH Lyon Métropole habitat, à Vaulx-en-Velin

La résidence du Pont de la Soie, à Vaulx-en-Velin, est ouverte depuis septembre 2022. Par le biais de la mise à disposition d'un terrain de 2 500 m², l'OPH Lyon Métropole habitat souhaite, d'une part, offrir un espace de verdure à ses résidents et, d'autre part, permettre à ceux-ci de pratiquer le jardinage.

Une dizaine de foyers est actuellement mobilisée autour du montage du projet et bénéficie de l'expertise de l'association le Passe-jardins pour sa mise en œuvre.

La Métropole propose de participer à ce projet à hauteur de 10 668 € nets de taxes, correspondant à 40 % du total des dépenses estimées à 26 670 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en €)
maîtrise d'œuvre	2 810	Métropole	10 668
analyse de la pollution des sols	2 947	autofinancement	16 002
dépenses d'aménagement (terrassements, apports de terre végétale, etc.)	6 110		
dépenses d'équipement (bacs potagers, pergolas, mobilier de jardin, petits outillages, etc.)	14 803		
Total	26 670	Total	26 670

6° - Création d'un jardin partagé par Habitat et humanisme Rhône, à Francheville

Habitat et humanisme Rhône est une association de lutte contre le mal logement, reconnue d'utilité publique, qui agit en faveur du logement et de l'insertion sociale afin de répondre à l'isolement et à l'exclusion des personnes en difficulté.

Dans cette optique, l'association souhaite développer un réseau de jardins collectifs dans les cours de ses résidences, afin de favoriser le lien social, mais également de mettre en œuvre une éducation populaire sur les sujets de l'environnement, de la biodiversité et de l'alimentation durable.

Le projet présenté se situe à Francheville, au sein de la résidence La Bouée - Sainte-Bernadette. Il couvre une superficie de 600 m².

La Métropole propose de participer à ce projet à hauteur de 7 452 € nets de taxes, correspondant à 40 % du total des dépenses estimées à 18 630 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la manière suivante :

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en €)
maîtrise d'œuvre	8 180	Métropole	7 452
dépenses d'aménagement (création de cadre potagers, de bande de cultures, etc.)	5 550	autofinancement	11 178
dépenses d'équipement (mobilier de jardin, petits outillages, etc.)	4 900		
Total	18 630	Total	18 630

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 220 400 € répartis comme suit :
- 80 400 € au profit de l'association le Passe-jardins, dans le cadre de ses actions en faveur du développement des jardins collectifs (accompagnement, animation, etc.),
 - 140 000 € au profit du CRBA, dans le cadre de ses actions en faveur de la préservation de la diversité des plantes,

b) - l'attribution de subventions d'investissement d'un montant total de 128 815 €, répartis de la manière suivante :

- 1 340 € au profit de l'association le Passe-jardins pour la mise en œuvre d'outils techniques et pédagogiques,
- 72 000 € au profit du CRBA,
- 23 600 € au profit de la Ville de Villeurbanne pour l'extension du jardin des Feuillantines,
- 13 755 € au profit de la Ville de Caluire-et-Cuire pour la création de 2 jardins partagés, dans le quartier de Saint-Clair et dans le quartier du Vernay,
- 10 668 € au profit de l'OPH Lyon Métropole habitat pour la création d'un jardin partagé dans la résidence du Pont de la Soie,
- 7 452 € au profit d'Habitat et humanisme Rhône pour la création d'un jardin partagé au sein de la résidence La Bouée - Saint-Bernadette,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et chacune des structures bénéficiaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président à de la Métropole signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 220 400 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7175.

4° - La dépense d'investissement en résultant, soit 128 815 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 204 - opération n° 0P27O7175.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 février 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230227-299414-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 février 2023 Date de réception préfecture : 28 février 2023
